

## Le Nutri-Score, un outil scientifique au service de la santé publique

29 mai 2026

Alors que les discussions parlementaires sur l'harmonisation européenne des logos nutritionnels s'engagent, l'Académie Nationale de Médecine (ANM) réaffirme son soutien au Nutri-Score, seul système validé scientifiquement pour guider les consommateurs vers des choix alimentaires plus sains. Les données scientifiques montrent que la qualité de l'alimentation est déterminante dans le risque de développer de nombreuses maladies chroniques et que l'alimentation est l'un des déterminants majeurs de la santé.

Le Nutri-Score est un outil simple qui résume en un coup d'œil la qualité nutritionnelle globale d'un aliment, sans interdire aucun produit. Son algorithme, régulièrement mis à jour, s'appuie sur des données épidémiologiques et des recommandations de santé publique, et 90 % des consommateurs le comprennent et souhaitent qu'il soit obligatoire. Face aux critiques, l'ANM estime qu'il n'est pas stigmatisant, car il objective la composition nutritionnelle des aliments, en cohérence avec les recommandations sanitaires. Il ne pénalise pas les produits traditionnels : 62 % des aliments AOP/IGP<sup>i</sup> sont classés A ou B. Il évolue avec la science : un comité européen indépendant travaille à l'intégration de nouveaux critères, tels que l'ultra-transformation, dont le rôle délétère a été récemment étayé par des publications robustes.

L'ANM appelle les parlementaires à :

1. Soutenir l'adoption du Nutri-Score comme logo unique et obligatoire en Europe.
2. Soutenir son étiquetage obligatoire sur la face avant des emballages et l'associer à une indication s'il s'agit d'aliments ultra-transformés (par exemple, un bandeau noir accolé au Nutri-Score).
3. Rejeter les arguments fallacieux des lobbies agroalimentaires, qui cherchent à retarder sa généralisation au détriment de la santé publique.

Le Nutri-Score est un progrès pour la santé. Le bloquer, c'est desservir l'intérêt général.

---

<sup>i</sup> Appellation d'origine protégée (AOP) ; Indication géographique protégée (IGP)